

Réservé à l'administration

NOM (enfant) :

Corbas

Extérieur

DOSSIER D'ADMISSION ACCUEILS DEJS

1 seul dossier par foyer
1 fiche par enfant pour tous les accueils

Éducation :

- Restauration scolaire
 Périscolaire des écoles
 Accueil de Loisirs « Les Alouettes » (3-12 ans)

École : JJ
 JP
 MC

Jeunesse :

- Point d'Accueil Jeunes (PAJ) pour les 11-17 ans

Sports :

- École Municipale des Sports (EMS) pour les enfants de 4 à 10 ans et de 11 à 17 ans.

Réservé à l'administration

1^{er} dossier complet le :

Dates de mises à jour du dossier :

Dossier d'admission

Les informations à donner concernent le « foyer fiscal » auquel sont rattachés les enfants.
(Si garde partagée, l'enfant peut avoir 2 dossiers)

Informations du foyer fiscal de rattachement de vo(s)tre enfant(s)

Adresse du foyer : -----

Code Postal : ----- Ville : -----

n° d'allocataire CAF ou MSA : ----- Quotient familial : -----

nom de la société d'assurance : ----- N° police/contrat : -----

Nombre d'enfant(s) vivant au foyer : -----

Responsables légaux de l'enfant

- Responsable légal 1 Père Mère Autre (Précisez)-----

Nom et prénom du responsable légal : -----

date et lieu de naissance :-----

Profession : -----

Nom et adresse de l'employeur :-----

Portable :----- Professionnel :-----

Mail :-----

- Responsable légal 2 Père Mère Autre (Précisez)-----

Nom et prénom du responsable légal : -----

Date et lieu de naissance : -----

Profession : -----

Nom et adresse de l'employeur :-----

Portable :----- Professionnel :-----

Mail :-----

Facturation

Choix du prélèvement automatique pour le paiement des factures : oui non

Pièces obligatoires à fournir (sur le portail familles)

<input type="radio"/> Carnet de santé avec les vaccinations obligatoires à jour pour chaque enfant	<input type="radio"/> Justificatif de domicile de moins de 3 mois
<input type="radio"/> Justificatif de travail ou bulletin de salaire des 2 adultes du foyer de moins de 3 mois	<input type="radio"/> Attestation d'assurance responsabilité civile / scolaire
<input type="radio"/> Pour les Corbasiens qui souhaitent bénéficier du tarif au QF : attestation CAF ou MSA de moins de 3 mois avec QF	<input type="radio"/> Si choix du prélèvement automatique = RIB récent aux normes IBAN BIC et autorisation de prélèvement signée
<input type="radio"/> En cas de divorce:jugement de divorce mentionnant l'autorité parentale	

Fiche enfant N°

Enfant Concerné

Nom :		Prénom :
Date et lieu de naissance :		Sexe : <input type="radio"/> Féminin <input type="radio"/> Masculin
École : <input type="radio"/> Jean Jaurès <input type="radio"/> Jacques Prévert <input type="radio"/> Marie-Curie	Classe à la rentrée :	Pour ados si portable n° :

En cas de divorce ou séparation des parents : Nom, prénom et du parent ne vivant pas au foyer :

Personnes autorisées à récupérer l'enfant et/ou à contacter en cas d'urgence : (Par ordre de priorité)

Nom et Prénom	Téléphone	Lien parenté

Régime alimentaire : classique sans viande

Fiche sanitaire de liaison : Carnet de santé avec les vaccinations obligatoires à jour

Médecin traitant de l'enfant : Nom, adresse et téléphone : -----

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : Oui (photocopie à fournir sinon protocole DEJS à compléter) Non

Si PAI alimentaire Procédure panier repas

Cocher les maladies contractées :

<input type="radio"/> Rubéole	<input type="radio"/> Varicelle	<input type="radio"/> Coqueluche	<input type="radio"/> Rhumatisme	<input type="radio"/> Otite	<input type="radio"/> Allergie alimentaire
<input type="radio"/> Rougeole	<input type="radio"/> Oreillons	<input type="radio"/> Scarlatine	<input type="radio"/> Asthme	<input type="radio"/> Angine	<input type="radio"/> Allergie médicamenteuse

Recommandations utiles et précautions à prendre concernant votre enfant : -----

Questionnaire inclusion :

- Votre enfant bénéficie-t-il de l'AEEH (Allocation Éducation Enfant Handicapé) ? : Oui Non
- Votre enfant a-t-il une notification MDPH ? : Oui Non

« Je consens à ce que ces données relatives à la santé de l'enfant, dont je suis le représentant légal, soient collectées, dans le respect de la loi du 6 janvier 1978, afin d'assurer une prise en charge adaptée de celui-ci »

Autorisations et engagements

Je soussigné(e) -----, responsable légale de l'enfant nommé ci-dessus

1. **Autorise** mon enfant à rentrer seul(e) à la fin des activités des accueils périscolaires, des Alouettes, du PAJ, de l'EMS : Oui Non
2. **Autorise** la réalisation (prise de vue) et la diffusion de l'image dans laquelle mon enfant apparaît. Ces images pourront être utilisées par la ville de Corbas pour une durée de 2 ans, pour tout document non commercialisé d'informations municipales
 - Plaquettes des services municipaux, site internet officiel de la ville, guide des loisirs Oui Non
 - Facebook (ville ou PIJ/PAJ), YouTube (groupes fermés, accessibles sur invitation) Oui Non

Je reconnais que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à la vie privée, et plus généralement ne sont pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice.

3. **Autorise** mon enfant à participer aux activités organisées par la Direction de l'éducation de la Jeunesse et des Sports.

4. **Autorise** le personnel d'encadrement ou les responsables de l'activité à déplacer mon enfant à pied, ou en véhicule municipal pour se rendre dans les différents lieux d'activités.

5. **Autorise** le personnel d'encadrement ou les responsables de l'activité à faire transporter en cas d'urgence mon enfant dans un hôpital, le faire soigner ou lui faire pratiquer toute intervention suivant les prescriptions d'un membre du corps médical, et m'engage à régler les dépenses consécutives à ces démarches.

6. **M'engage** à communiquer à la DEJS toute modification de mes coordonnées téléphoniques afin d'être joint en cas d'urgence.

Reconnais avoir pris connaissance des règlements intérieurs des activités concernées et m'engage à les respecter.

Date :

signature du(des) responsable(s) légal(aux)
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

La Mairie de Corbas est engagée dans la protection de la vie privée et des données personnelles : loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés » et la nouvelle réglementation européenne, le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) n°2016/79 du 27 avril 2016). Dans ce cadre, elle informe les parents que les données personnelles (nom, prénom, date et lieu de naissance, des parents et des enfants ; profession et employeur, situation familiale et QF et RIB, adresse mail et numéro de téléphone des parents ; données de santé et de handicap concernant les enfants) recueillies à l'occasion de l'utilisation du Portail familles, pour l'inscription à la restauration scolaire, aux activités périscolaires, aux accueils de loisirs (accueil de loisirs « Les Alouettes » et Point Accueil Jeunes) ou à l'EMS (École municipale des sports) de leur enfant, sont enregistrées dans un fichier informatisé par le pôle accueil de la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports (DEJS).

Ces données, collectées dans le cadre de la mission d'intérêt public exercée par la commune, sont utilisées par la Mairie de Corbas, à des fins d'enregistrement pour accéder aux services d'une part et à des fins d'évaluation des politiques publiques concernées d'autre part (politique éducative, sportive, rythmes scolaires...).

Elles peuvent être également utilisées en vue de contacter les usagers des services pour toute information, échange ou toute demande à formuler relativement à ces services eux-mêmes ou à toute situation relevant des politiques communales publiques dont la mairie a la charge.

Les données collectées seront communiquées aux seuls services de la mairie de Corbas. Ces données ne sont transmises à aucun tiers ni à titre onéreux ni à titre gratuit, en dehors des cas nécessités par la réalisation des prestations ou des cas prévus par la loi (CAF, Trésorier payeur, etc.) ainsi que les partenaires institutionnels (tels que l'Éducation Nationale, ..), dans le cadre de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Les données personnelles sus-mentionnées sont conservées pendant toute la durée du traitement et durant 4 ans après la dernière inscription.

Cas particulier des données de santé :

En vertu de l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs mentionnés à l'article L.227-4 du code de l'action sociale et de la famille, pour pouvoir accueillir des enfants en ACM (Accueil Collectif de Mineurs), la transmission par les parents de certaines informations de santé est obligatoire (notamment celles relatives aux vaccinations obligatoires, aux antécédents médicaux ou chirurgicaux ou à tout autre élément d'ordre médical considéré par les parents ou le responsable légal du mineur comme susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement du séjour ; aux pathologies chroniques ou aiguës en cours, allergies alimentaires, médicamenteuses, suivi d'un traitement médical, etc. A cela, nous avons ajouté l'information sur un éventuel handicap). La non fourniture des données de santé obligatoire a donc pour conséquence de ne pas permettre l'exécution des services attendus.

L'ensemble des données de santé sont conservées de manière sécurisées sur le logiciel et ne sont accessibles qu'aux personnels en charge de gérer vos inscriptions administratives et ceux encadrant votre(s) enfant(s). En aucun cas elles ne sont transmises à d'autres services ou partenaires, en dehors de services médicaux ou de secours tels que définis dans le règlement intérieur.

Ces données sont supprimées à l'issue de l'accueil (soit en fin de saison).

Enfin, conformément au RGPD, les parents disposent d'un droit d'accès à ces données personnelles et de rectification et d'opposition au traitement pour motif légitime.

Pour exercer ces droits, il convient de s'adresser au délégué à la protection des données de la mairie de Corbas soit par courriel : dpo@ville-corbas.fr soit par courrier : Mairie de Corbas - place Charles Jocteur 69960 CORBAS

Ils peuvent consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur leurs droits et après avoir contacté la mairie, il peuvent adresser une réclamation à la CNIL, s'ils estiment que leurs droits Informatique et Libertés » ne sont pas respectés.